

Olivier Guéniat / La prohibition des drogues illégales a échoué : il faut réglementer

Dans Dépendances N°48, le commandant de la police jurassienne Olivier Guéniat décrit l'évolution rapide du paysage de la consommation de drogues en Suisse et estime que le modèle de la prohibition n'est plus viable.



L'auteur explique que la politique des quatre piliers était « modernissime » en 1990, mais qu'elle est caduque aujourd'hui dans le nouveau paysage du marché des drogues. Jusqu'à présent, Olivier Guéniat a toujours été opposé à la dépénalisation mais il constate que cette situation n'est plus tenable. Il explique les lignes directrices d'un nouveau modèle de réglementation du marché des drogues illégales afin de sécuriser l'espace public.

Pour le cannabis, il propose que l'Etat s'occupe d'accorder les autorisations pour la production, le commerce et la consommation. Il s'agirait ainsi d'autoriser la drogue dans le privé (dans des Cannabis Social Clubs comme en Espagne ou en Belgique par exemple) mais de l'interdire dans l'espace public. Cette variante de « régie fédérale » pourrait, ce n'est pas le moindre de ses atouts, encaisser plus de 100 millions de francs par an. Mais cette réglementation aurait aussi de nombreux autres avantages sociaux et sanitaires.

Quant au marché de la cocaïne, l'auteur estime que là aussi, le modèle répressif est en situation d'échec. Il dessine plusieurs pistes : une médicalisation de la consommation des opiacés et de la cocaïne, au moins pour les personnes dépendantes à ces produits ; des systèmes de prescription contrôlée pour les consommateurs non dépendants.

L'auteur conclut que seule une réglementation du marché des drogues permettrait de construire des ponts entre les objectifs de sécurité publique et de santé publique.

Le dialogue est ouvert...

[L'article spécialisé](#) en format pdf